

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	23 (1935)
Heft:	464
Artikel:	Les prud'femmes à Genève : élections du 7 décembre
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262082

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Marie MICAL, 14, rue Michell-du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.—

ÉTRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace : 40 centimes

Réductions p. annonces répétées

A nos lecteurs, lectrices, collaborateurs et collaboratrices

La rédaction du Mouvement ayant été momentanément transférée à La Chaux-de-Fonds pendant l'absence récente de la rédactrice en chef, un autre horaire a dû être établi pour les détails d'impression de nos derniers numéros, la correspondance avec l'imprimeur à Genève prenant forcément plus de temps. C'est pourquoi un certain nombre de nouvelles, informations, convocations, etc., nous sont parvenues trop tard pour trouver place dans ces numéros, et ont dû attendre le numéro d'aujourd'hui pour paraître. Nous en exprimons tous nos regrets à celles qui ont bien voulu nous les adresser, comme à celles qui ont été peut-être étonnées de ne pas les trouver dans nos colonnes, certaines que toutes comprendront qu'il s'est agi de circonstances indépendantes de notre volonté.

D'autre part, et pour donner à toutes ces communications la place qui leur est due, nous retarderons la publication de la série d'articles sur Le Féminisme en Pologne et dans les Etats baltes, que nous compions commencer aujourd'hui à la suite du voyage de notre rédactrice, nous bornant à faire paraître une seule étude, qui sera suivie de plusieurs autres dans nos prochains numéros.

Le « MOUVEMENT FÉMINISTE »

Les Prud'femmes à Genève

Elections du 7 décembre

Les féministes genevoises, et avec elles un grand nombre de femmes exerçant les professions et métiers les plus divers, sont de nouveau engagées dans une vigoureuse action en vue des élections aux tribunaux des prud'hommes fixées au samedi 7 décembre prochain. Action d'autant plus intense que la loi genevoise sur les tribunaux de prud'hommes est, on le sait, à la fois beaucoup plus large et beaucoup plus restrictive que celles qui sont en vigueur dans d'autres cantons. Plus large en ce sens qu'elle reconnaît le droit de voter pour ces tribunaux et celui d'être élue à tous les citoyens et à toutes les citoyennes suisses

majeurs domiciliés dans le canton, quelle que soit leur profession, et même si ils ou elles n'en exercent point au sens propre du terme; plus restrictive d'autre part, du fait que, si les électeurs masculins sont inscrits d'office sur les registres électoraux, les femmes, elles, ne sont admises à voter que si elles ont préalablement demandé leur inscription sur ces mêmes registres (qui ont actuellement la forme beaucoup plus moderne d'un fichier). Que ce système soit déplorable, et pour nous, les femmes obligées à remplir à nouveau cette formalité, et pour les fonctionnaires du Département intéressé, qui sont ainsi astreints à recommencer à chaque élection ce travail d'inscription, nous sommes d'accord; et nous nous demandons même si la raison financière toujours invoquée, soit que cela coûterait bien trop cher d'établir des registres électoraux de toute notre population féminine suisse domiciliée à Genève, vaudra longtemps après deux ou trois rééditions de cette besogne de Pénelopée? On prétend aussi qu'il serait bien plus difficile de tenir à jour des registres électoraux féminins parce que les femmes se marient changent de nom, et en divorçant reprennent leur premier nom... viendra bien un jour où la vague suffragiste balayera toute cette argumentation sur la valeur de laquelle il est permis de discuter.

Quoiqu'il en soit, nos féministes se trouvent maintenant devant la double tâche d'atteindre le plus grand nombre possible de femmes pour les engager à aller s'inscrire si elles veulent voter, et de leur présenter une liste solidement établie de candidates. Un Comité d'action vient de se constituer à cet effet, sur l'initiative de l'Association pour le Suffrage féminin, et auquel ont adhéré dix-sept organisations féminines genevoises, qui ont donné mandat à un Bureau exécutif (Mme Gourd et Lambossy, Mme Plattner, représentant l'Association pour le Suffrage, Mme Ad. Barde pour l'Union des Femmes, Mme Arnold pour les Femmes universitaires, Mme Ch. Gautier pour l'Association d'éducation nationale, Mme Tissot pour le Service social volontaire, et Mme Coeytaux-Bertrand pour l'Union chrétienne), d'abord d'organiser la propagande au moyen d'affiches et de pamphlets à distribuer; puis de faire les démarques nécessaires, aussi bien auprès des prud'femmes qui ont fonctionné durant cette dernière législature, qu'auprès de nouvelles can-

candidates, ou auprès des autres groupements susceptibles d'en présenter (groupes masculins, Union des syndicats, syndicats chrétiens sociaux).

Beaucoup d'entrain se manifeste partout, ce qui est de bon augure: une fois de plus se vérifie ce que nous avons dit si souvent, soit que, lorsque les femmes possèdent un droit, elles tiennent fermement à l'exercer, si tôt qu'elles aient pu être lorsqu'il s'est agi de le revendiquer. C'est pourquoi, et indépendamment de l'intérêt d'ordre professionnel qu'elles présentent, de l'occasion qu'elles fournissent aux femmes de collaborer activement à des tâches qui leur conviennent à merveille, ces élections sont aussi tout spécialement intéressantes pour nous suffragistes. Aussi faisons-nous appeler ici encore à toutes nos lectrices domiciliées à Genève pour qu'elles ne laissent pas passer la date du 30 novembre sans s'inscrire, ni celle du 7 décembre sans voter, comme à toutes nos lectrices hors de Genève pour qu'elles nous accompagnent de leurs voix durant cette brève, mais intense campagne.

E. GD.

AVIS IMPORTANT

Dès maintenant et jusqu'à nouvel avis, l'adresse de la Rédaction du « MOUVEMENT FÉMINISTE », comme l'adresse particulière de la Rédactrice en chef, est le nouveau

17, rue Töpffer, Genève

Nos collaborateurs et correspondants sont instamment priés de bien vouloir prendre note de ce changement d'adresse, tout envoi fait aux Crêts de Pregny subissant de ce fait un retard en tout cas d'un courrier.

Lire en 2^{me} page:

LYDIE MOREL et S. BONARD: Derniers échos des élections fédérales.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

A. DE MONTET: In Memoriam. Mme Couvre de Bude.

Les femmes pour la paix.

SIMONE PIERRE: Ce que m'a dit la Chanson française.

Les Expositions. — Nouvelles de diverses Sociétés.

En Pologne: Notes et croquis

I. La police féminine

Nulle part ailleurs en Europe, je crois, et dans l'ignorance où je suis de ce qu'est devenue, sous le III^e Reich, la police féminine allemande, je n'en ai vu de si remarquablement organisée.

Ceci aux deux points de vue que nous, féministes, défendons toujours, et qu'il n'est pourtant pas toujours facile de concilier: celui de l'égalité de responsabilités, de droits et de charges entre fonctionnaires masculins et féminins (car si l'on veut que la police féminine « rende » pleinement ce que l'on est en droit d'attendre d'elle, il ne faut pas maintenir ces femmes dans des postes inférieurs et subordonnés); et celui de la spécialisation du travail de police suivant les caractéristiques et compétences essentiellement féminines (car il serait trop grand dommage d'employer les qualités de cœur, le dévouement, le don d'intuition des femmes, simplement à signaliser le passage à des automobilistes pressés...). Durant les dix années de son existence (créeé en 1925, elle célébrait de la sorte son premier jubilé précisément au moment où j'ai le privilège d'entrer en contact direct avec elle), la police féminine polonoise a réussi à s'organiser sur cette double base, et à prendre de la sorte le plus remarquable essor.

Il faut dire que la nouvelle institution (due pour une bonne part, si nous ne faisons erreur, à l'initiative de notre ami le Dr. W. Chodzko, si connu à Genève dans les milieux de la S.d.N.), a eu la chance inestimable d'avoir à sa tête la femme la mieux qualifiée pour la créer et la dé-



Cliché Mouv'ment Féministe
Mme St. PALÉOLOGUE
chef de la police féminine de Pologne

velopper: Mme Stanisława Paléologue. Personnalité de premier ordre, modeste autant qu'énergique, de cœur chaud et large autant que d'esprit clair, Mme Paléologue est vraiment l'âme de cette police féminine, où elle occupe maintenant un

poste haut situé, en égalité complète de droits et de traitement avec ses collègues masculins, à la tête d'une division dont la tâche principale et essentielle est de lutter contre le hideux trafic des femmes en vue de la débauche.

Le croirait-on? dans la guerre à mort qu'elle a déclarée aux traîquants, aux souteneurs, proxénètes, tenanciers de maisons louches, et autres personnages du même acabit (et le terme de guerre à mort n'est pas trop fort, car quelques-uns, pour s'en débarrasser, avaient projeté de l'assassiner, et il a fallu toute la vigilance de ses amis pour la protéger contre pareille tentative), les principales difficultés rencontrées ne sont pas venues du côté des autorités, qui comprirent bien vite quelles auxiliaires précieuses pouvaient leur être ces femmes, mais bien plus de celui de l'opinion publique, qui, il y a dix ans, en Pologne, avait encore peine à admettre que des problèmes aussi douloureux que celui de la prostitution, de l'immoralité publique, fussent abordés ouvertement et sans fausse honte par des femmes! Etat d'esprit contre lequel on a lutte en Europe occidentale bien davantage du temps de nos grand'mères et de celui de Joséphine Butler! Mais, hélas! nous de nous de dire, l'opinion publique polonoise s'est bien vite ralliée à la cause de la police féminine en voyant les résultats admirables obtenus par elle. De 1925 à 1932, par exemple, 245 maisons de prostitution clandestine ont été fermées par la police féminine (rappelons ici que les maisons officielles de tolérance ont été abolies par la République polonoise dès sa proclamation, mais que subsiste encore, à titre transitoire seulement, nous l'espérons, le contrôle sanitaire obligatoire des femmes); de tous côtés, les demandes d'aide et

Aux femmes suisses majeures domiciliées dans le canton de Genève :

Etes-vous déjà inscrites comme électrices pour les élections des prud'femmes?

Si non, hâtez-vous de le faire et de faire inscrire vos amies, car le délai est proche, (30 novembre à midi) et il s'agit de mesures intéressantes pour toutes les femmes.

On s'inscrit au Secrétariat du Département de l'Intérieur, Hôtel de Ville, 3^e étage, Bureau No 13.

L'assermentation d'un juge féminin à Genève

Avec tous ses collègues élus comme elle le 8 septembre dernier, Mme Blanche Richard, juge assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance, a prêté l'autre jour devant le Grand Conseil le serment habituel. Plusieurs féministes avaient tenu à assister de la tribune à cette cérémonie, en témoignage de sympathique intérêt pour notre unique magistrat.

A cette occasion, M. le député Rosset, conseiller national et féministe fervent, a fait l'observation suivante, que nous reproduisons d'après le *Mémorial officiel du Grand Conseil*:

Noe venons de demander à une femme, mademoiselle Blanche Richard, de prêter un serment comme citoyen. Je n'y vois aucun inconvénient, mais afin d'éviter à cette très honorable personne la position délicate dans laquelle elle se trouvera à cause de son serment, que, sur ce point, elle ne peut respecter, nous devrions, me semble-t-il, accorder aux femmes les droits du citoyen.

D'accord!

Le résultat féministe

des élections anglaises

Aucune de nous n'a assurément mis en doute que les Anglaises, les femmes du monde entier qui s'intéressent le plus vivement et le plus directement à la politique, n'eussent pris une part active aux élections législatives du 14 novembre dernier. Et, en effet, elles ont non seulement voté en nombre et dans tous les meilleurs, comme le montre un extrait de correspondance de l'*Oeuvre* que nous reproduisons ci-après, mais encore 65 femmes avaient posé leur candidature au Parlement (19 unionistes et conservateurs, 10 libéraux, 33 socialistes, et 3 indépendantes). Parmi ces candidates figuraient des noms bien connus dans nos meilleurs féministes, tels que ceux de Lady Astor, de Miss Florence Horsbrugh, qui a plusieurs fois représenté avec distinction le gouvernement britannique à la S. d. N., de Mrs. Wintringham, de Miss C. Macmillan, la présidente de l'*Open Door International*, de Miss Mar-

de protection de la part de malheureuses et misérables femmes et jeunes filles ont afflué, certaines faisant même l'effort et la dépense du voyage à Varsovie pour pouvoir se confier à une femme, plutôt que de devoir raconter à un homme, dans les régions où la police féminine n'existe pas encore, les détails navrants et pénibles de leur vie intime. Et puis, Mme Paléologue et ses collègues ont encore su établir et maintenir le contact étroit et fécond avec les organisations féminines, dont elles sont membres, d'ailleurs, et notamment avec notre « Association pour le Travail civique et le Service social »; contact indispensable, qui permet au chef de la police féminine, au fur et à mesure que la pratique de son travail l'amène à s'en rendre compte, de signaler les institutions nécessaires pour combler telle lacune, pour recueillir telle catégorie de malheureuses, pour venir en aide à tels cas précis. Cette collaboration directe et immédiate d'une haute fonctionnaire officielle avec des institutions privées me paraît être une caractéristique spécialement heureuse de la police féminine polonoise.

A l'heure actuelle, la brigade féminine, placée uniquement sous les ordres de Mme Paléologue, comprend 58 agents à Varsovie même, et 62 réparties dans d'autres villes de Pologne, soit qu'elles soient déjà en fonctions, soit que l'organisation de leur travail soit en cours. Le recrutement se fait au moyen d'exams terminant un cours spécial, dont le dernier a eu lieu en avril, et a réuni 67 candidates, toutes femmes et jeunes filles conscientes de l'importance de la tâche placée devant elle, et ayant derrière elles des études secondaires poussées, et même des années d'Université. Le pro-